

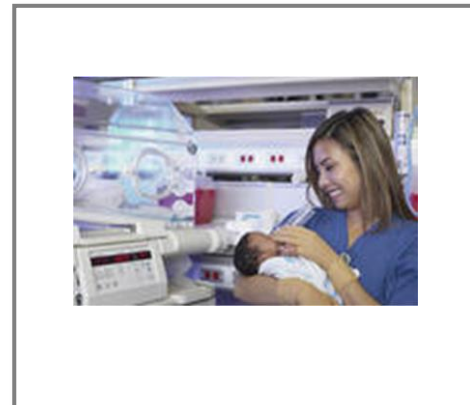
La formation Auxiliaire de Puériculture.

Arrêté du 16 janvier modifié, relatif au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture.

La formation est en lien avec la définition du métier d'Auxiliaire de puériculture.

Définition du métier

L'auxiliaire de puériculture exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre de son rôle autonome. L'auxiliaire de puériculture réalise des soins et des activités d'éveil et d'éducation pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien être et l'autonomie de l'enfant. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité.



Principes de la formation.

La formation se déroule sur 10 mois, soit 44 semaines de formation ou 1435 heures.

Elle permet l'obtention d'un **Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture Soignant (DEAP)**.

Il s'agit d'une formation qui se construit par alternance entre des périodes en Institut (IFAP) - 17 semaines, et des périodes de stages – 24 semaines. La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

La formation peut également suivie en mode complet ou en mode partiel.

Les temps de formation en IFAP

Ils se composent de huit modules en lien avec les compétences professionnelles :

- Accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne.
- Etat clinique d'une personne à tout âge de la vie.
- Les soins à l'enfant.
- Ergonomie.
- Relation Communication.
- Hygiène des locaux hospitaliers.
- Transmission des informations.
- Organisation du travail.

Les séquences pédagogiques sont réalisées en cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, apprentissage par simulation, jeux de rôles, temps de recherche et de travail personnel.

Les séquences pédagogiques sont dispensées par des formateurs permanents de l'institut et par des professionnels de santé en exercice.

Chacun des modules de formation fait l'objet d'une évaluation ; certains sont évalués lors d'une mise en situation professionnelles (MSP) au cours d'un stage.

Les temps de formation en stage.

Dans un cursus complet de formation, les stages sont au nombre de six. Ils sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales et médico sociales : maternité, structures d'accueil d'enfants malades, structure d'accueil d'enfants de moins de six ans, structure pour enfants handicapés, pédopsychiatrie

Chaque stage fait l'objet d'une évaluation.

Les temps de formation en IFAP et en stage visent au développement progressif des compétences professionnelles

- Accompagner un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne, et les parents dans leur rôle éducatif.
- Apprécier l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie.
- Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant.
- Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes.
- Etablir une communication adaptée à la personne et son entourage.
- Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médico sociaux.
- Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins.
- Organiser son travail dans une équipe pluridisciplinaire.